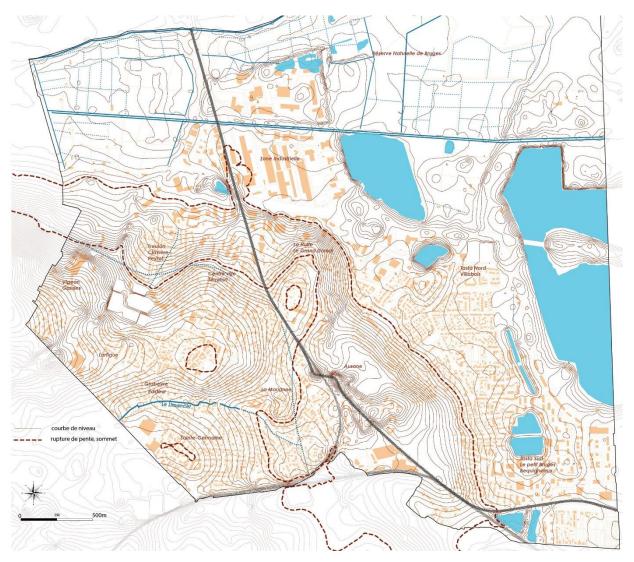


A-COMPRENDRE

COMPRENDS MON TERRITOIRE ET LES OBJECTIFS D'HARMONISATION

UN TERRITOIRE CONTRAINT ENTRE LES JALLES ET BORDEAUX...



...QUI A CONNU UNE URBANISATION RÉCENTE ET RAPIDE

L'observation des grandes étapes de la structuration du tissu urbain de Bruges, sous l'influence de la dynamique bordelaise, indique une accélération brusque depuis les dernières décennies :

Au 19e siècle : un territoire rural, un village à la croisée des chemins, dominant le palus

1900-1950 : une urbanisation lente au sein d'un territoire tourné vers le maraichage

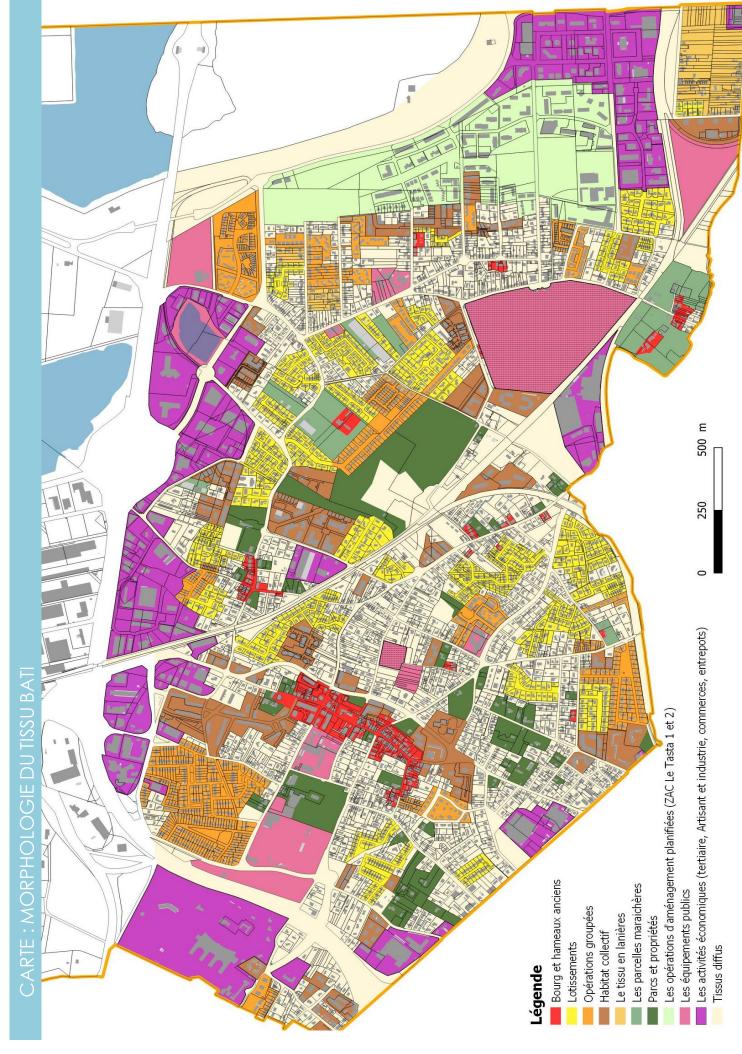
1950-1970 : début de la juxtaposition des formes urbaines

1970-1990 : grands travaux d'infrastructures, émergence de l'habitat individuel

Après une extension diffuse le long des voies, l'urbanisation se manifeste aujourd'hui sous la forme d'une densification intense.

UNE MOSAÏQUE URBAINE ET PAYSAGÈRE A HARMONISER





UN TERRITOIRE CARACTERISE PAR LA JUXTAPOSITION DE FORMES URBAINES

LE BOURG ET LES HAMEAUX ANCIENS

- Renforcer l'identité de « bourg ancien », en privilégiant la recherche d'une harmonie architecturale
- Préserver la lisibilité des formes urbaines composant les tissus anciens, (modes d'implantation, traitement de la limite Privé-Public, ...),
- Gestion des transitions d'échelle et de hauteur entre les différentes formes urbaines qui composent ces tissus,
- Amélioration de la qualité des interventions sur le bâti ancien et de leur lisibilité depuis l'espace public
- Qualification des espaces publics des tissus anciens en cohérence avec leurs caractéristiques

LES LOTISSEMENTS : UNE AUGMENTATION DES DENSITÉS AU COURS DU TEMPS

- Amélioration de la cohérence architecturale en choisissant entre la recherche d'une harmonie architecturale et l'introduction d'effets de contraste, (volume, matériaux, ...).
- Recherche d'une expression architecturale qualitative et unitaire des nouvelles constructions individuelles au regard de l'augmentation de leur impact sur l'espace public induit par la réduction de la taille des parcelles,
- Maîtrise de l'évolution des limites « Privé-Public », (clôtures, portails, ...), dans un objectif d'unité et de cohérence au sein de l'opération
- Place du végétal dans la conception des espaces communs, (voirie, espaces de proximité, ...)

LE COLLECTIF, DE LA « BARRE » À L'ÎLOT : VERS UNE MIXITÉ DE FORMES URBAINES

- Renforcer l'identité propre à chaque opération en privilégiant la recherche d'une harmonie architecturale
- Gestion des transitions entre les formes urbaines et vis à vis du tissu à dominante pavillonnaire,
- Traitement contextuel et qualitatif des limites vis à vis de l'espace public

LES OPÉRATIONS GROUPÉES : DES ÉPOQUES ET DES STYLES DIFFÉRENTS

- Renforcement de l'identité propre à chaque opération en privilégiant la recherche d'une harmonie architecturale
- Respect des caractéristiques architecturales initiales de chaque modèle à l'occasion des travaux de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique,
- Adaptation du bâti aux besoins des occupants, (extension, surélévation) en cohérence avec les caractéristiques architecturales initiales de chaque modèle
- Maîtrise de l'évolution des limites « Privé-Public », dans un objectif d'unité et de cohérence avec les dispositifs d'origine

LES PARCELLES MARAICHERES

- Affirmer une expression architecturale contemporaine faisant le choix d'une harmonie contextuelle ou bien introduisant des effets de contraste, (volume, matériaux, ...).
- Préservation de l'intégrité d'entités productives à l'intérieur du tissu urbain qui constituent aussi des espaces de respiration,
- Prise en compte des caractéristiques morphologiques lors des mutations vers l'urbanisation, (logique parcellaire, rapport plein-vide, composition paysagère, ...)

LES PROPRIÉTÉS ET LEURS PARCS

- Une identité architecturale ou paysagère de l'ensemble à renforcer en privilégiant une harmonie architecturale
- Entités végétales et patrimoniales à préserver : elles constituent des espaces de respiration dans le tissu urbain,
- Limites « Privé-Public », (murs de pierre, grilles en fer forgé, portails, ...) à préserver et évolution à maîtriser,
- Gestion et renouvellement du patrimoine végétal dans le temps

LES AUTRES FORMES URBAINES

- TISSUS EN LANIÈRES : accompagner la mutation du bâti dans le respect des caractéristiques morphologiques des tissus
- TISSUS DIFFUS: maitriser les découpages parcellaires en cohérence avec la morphologie des tissus urbains, harmoniser les nouvelles constructions avec l'existant, traitement contextuel et qualitatif des limites vis à vis de l'espace public
- OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT PLANIFIÉES : gestion des transitions vis à vis des tissus riverains à dominante pavillonnaire

UNE « CHARPENTE » PAYSAGERE FRAGILE

Les éléments paysagers structurants sont fragmentés et dispersés sur le territoire communal. La surface des cultures maraichères, des champs, des parcs et des bois s'est estompée au profit d'une ville plus dense et se présente aujourd'hui sous la forme d'une trame verte pixellisée, constituant un atout du cadre de vie local. La pression urbaine encore vive aujourd'hui affaiblit et menace la pérennité de ce tissu vivant.

- les formes de l'eau : une trame bleue sous-représentée
- les points de vue : des situations à valoriser
- des « espaces verts » collectifs à mettre en réseau
- les parcs privés : un patrimoine à préserver
- Les clairières maraichères : des enjeux multiples
- Une présence de l'arbre à renforcer
- Des espaces cloisonnés, des limites à mieux qualifier

PLUSIEURS UNITES COMPOSENT LE PAYSAGE DE BRUGES

Trois grands ensembles géographiques issus de l'observation du relief définissent fondamentalement le socle paysager de Bruges :

- la terrasse alluviale de la Garonne : le palus.
- le versant de la vallée des Jalles
- le plateau sur lequel s'implante le centre historique,

Avec le temps, la proximité de Bordeaux, et le tracé de grandes infrastructures telles que la voie ferrée et la rocade, ont nourri les dynamiques diverses qui ont modelé le territoire selon sa configuration actuelle. Avec la juxtaposition des formes urbaines, ce lien avec le contexte naturel s'est estompé au détriment des continuités naturelles, des repères paysagers.

La superposition des particularités du tissu urbain et de la géomorphologie permet de définir aujourd'hui un certain nombre d'entités paysagères :

Le « bourg historique » et le « hameau de la Grave »

La « ville-parc » et le Vigean

Les cités jardinées

Le « quartier de la Marianne »

L'interface ville/rocade

Le versant boisé

Le quartier maraicher

Les berges urbanisées

LA CARACTERISATION DE CES ENTITES A TRAVERS LES PROJETS D'AMENAGEMENT, A L'ECHELLE D'UNE PARCELLE, D'UNE OPERATION OU D'UN ESPACE PUBLIC PERMETTRA D'AMELIORER L'HARMONIE DU CADRE DE VIE BRUGEAIS, EN FAVORISANT L'EXISTENCE DE REPERES SPATIAUX, EN ENCOURAGEANT LA BIODIVERSITE, EN PROPOSANT DES AMBIANCES ATTRACTIVES ET DES LIEUX APAISES.

LES OBJECTIFS D'HARMONISATION URBAINE ET PAYSAGÈRE

Pour répondre au manque de lisibilité du territoire de Bruges, il s'agit de souligner la diversité des ambiances paysagères de la ville. Pour cela, si l'action sur le domaine public a vocation d'exemple, il n'en reste pas moins qu'une traduction de ces valeurs à l'échelle des espaces privés est souhaitable également.

A L'ECHELLE COMMUNALE : PRESERVER LA LISIBILITE DU GRAND PAYSAGE ET DES FORMES URBAINES

La juxtaposition des formes urbaines, renforcée par un maillage viaire introverti et manquant de hiérarchie a induit un manque de lisibilité de l'environnement urbain.

OBJECTIF: ORGANISER LA DIVERSITE PAYSAGERE

- En rythmant l'espace par l'existence de repères, permettant de caractériser chaque unité paysagère, en respectant des palettes végétales spécifiques ou bien en affirmant une expression architecturale contemporaine introduisant des effets de contraste volontaires, (volume, matériaux),
- En améliorant la porosité entre les formes urbaines par une meilleure définition du réseau viaire (maillage, hiérarchisation, partage de l'espace) et une qualification des espaces communs au sein des opérations.

Plus particulièrement, la charte proposera des recommandations concernant les formes diffuses de parcelles jardinées, qui caractérisent largement le territoire urbanisé :

- Évolution et renouvellement de cette forme urbaine dans les quartiers anciens
- Coexistence et transition avec les nouvelles formes urbaines, plus denses
- Préservation de la « mémoire des lieux » et du potentiel agricole des domaines maraichers

RENFORCER LE CARACTÈRE PAYSAGER EN PRIVILÉGIANT LA RECHERCHE D'UNE HARMONIE ARCHITECTURALE :

- Le « bourg historique » et le « hameau de la Grave »
- La « ville-parc » et le Vigear
- Les cités jardinées

AFFIRMER UNE EXPRESSION ARCHITECTURALE CONTEMPORAINE FAISANT LE CHOIX D'UNE HARMONIE CONTEXTUELLE OU BIEN INTRODUISANT DES EFFETS DE CONTRASTE, (VOLUME, MATÉRIAUX, ...).

- Le « auartier de la Marianne »
- L'interface ville/rocade
- Le versant boisé
- Le auartier maraicher
- Les berges urbanisées

A L'ECHELLE DES CONSTRUCTIONS : VALORISER LE PATRIMOINE BATI ANCIEN ET S'INTEGRER AU CONTEXTE

La diversité du patrimoine bâti ancien (villas, parcs, échoppes, bâti ancien) doit être révélée. Pour ce faire, le nombre de bâtiments anciens protégés au titre de la loi paysage devra être augmenté.

OBJECTIF: RECHERCHER UNE HARMONIE ARCHITECTURALE

- Prendre en compte les caractéristiques morphologiques de chaque contexte ainsi que le voisinage, dans la conception des nouvelles opérations (assurer des transitions de hauteur du bâti...)
- Respecter les caractéristiques initiales du bâti lors des travaux de réhabilitation et encadrer les modalités d'extension et de surélévation des bâtiments anciens.
- Veiller à l'harmonisation des éléments séparatifs (clôtures...) afin de lutter contre l'apparence chaotique du cadre de vie induit par l'emploi de matières et de couleurs éclectiques.

A TOUTES LES ECHELLES : PROMOUVOIR LA « BIODIVERSITE DU QUOTIDIEN ».

Face aux dynamiques de diffusion urbaine participant au morcellement des milieux vivants, les différentes trames composant la Nature en ville, doivent être confortées par une approche multifonctionnelle, s'efforçant de connecter les éléments entre eux afin d'améliorer le fonctionnement des écosystèmes. Pour cela, la « biodiversité du quotidien » doit être prise en compte aussi bien dans les choix constructifs que les modes de gestion :

- Reconnaitre l'état des ressources naturelles du territoire brugeais, permettant de fonder les pratiques d'aménagement sur la valorisation et la préservation de celles-ci.
- Conforter le patrimoine végétal à toutes strates et échelles : parcs de propriété, lisières boisées, alignements, sujets isolés, haies, terrains maraichers
- Améliorer le maillage des liaisons douces au sein d'une trame environnementale multifonctionnelle
- Intégrer les limites parcellaires à une notion de « micro-trame » verte et bleue ou de façade urbaine participant à une qualité du cadre de vie collectif.
- Encadrer l'évolution des espaces non construits par des modes de gestion différenciée : reconstitution d'habitats naturels, ilots de fraicheur